

Bonus prime 2017, le SNPTES demande que tous les personnels en bénéficient

Florence Bayeux, secrétaire nationale

Le SNPTES prend acte de la décision de la direction de l'Inserm d'accorder une part de complément indemnitaire annuel (CIA) dès 2017 dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le SNPTES rappelle qu'il n'est pas pour l'individualisation des régimes indemnitaires ce que représente réellement le CIA. C'est pourquoi nous exigeons que cette enveloppe destinée au CIA soit placée dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) afin d'en faire bénéficier un maximum de collègues, parce que cette décision tardive risque d'engendrer des difficultés pour qu'il y ait une équité de traitement entre collègues, cela permettrait également de réduire l'écart de prime entre personnels de différents statuts.

Choisy-le-Roi, le 29 novembre 2017